

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 13 décembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 7 décembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 7 décembre 2021.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Nathalie BOUILLARD, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Catherine CAILLY à Valérie DESQUESNE
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Nathalie COLLIBEAUX à Nathalie BOUILLARD
Florence DUQUESNE à Pascal BILLARD
Nadine LECHATTELLIER à Anne ROELANDT

Najat LEMERAY à Brigitte LAIR
Isabelle LEPESTEUR à Sylvain GASCOUIN
Sylvain DELANGE à Hervé PONDEMER
Laëtitia BOISSEE à Godwill BABALAO

Absents excusés : Patrick FENOUIL et Angélique MOUROCQ

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20211213-21_04041-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 4-1-1
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 18	- contre : 0	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 11 octobre 2021 a été adopté à l'unanimité		

DEL-2021/126 – Création de postes

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
Considérant qu'il y a lieu de créer des postes pour nécessité de service,

Pôle Dosso

Considérant la nécessité de libérer du temps à l'agent chargé du suivi administratif du Pôle Dosso, il est proposé d'adapter les différents postes et de créer un poste d'Educateur Jeunes Enfants à temps non complet.

Administratif

Considérant le recrutement d'un Rédacteur principal de 2^{ème} classe en remplacement d'un agent qui occupait un poste de rédacteur,
Considérant le recrutement d'un agent à 17/35^{ème} pour le pôle Service à la population,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ AUTORISE :

- la création d'un poste d'Educateur Jeunes Enfants à temps non complet pour 28/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2022
- la création d'un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022
- la création d'un poste d'Adjoint administratif à temps non complet : 17/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2022
- la suppression de trois postes d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 13 décembre 2021
Le Maire, Valérie DESQUESNE

